



CC Vézère-Causse (Siren : 241927276)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Larche
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/12/2001
Date d'effet	13/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Jacques DELPECH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	7, place du 8 mai 1945
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19600 LANCHE
Téléphone	05 55 85 49 16
Fax	05 55 85 49 17
Courriel	vezere-causse@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-vezerecausse.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 698
-----------------------------	-------

Densité moyenne 101,72

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Chartrier-Ferrière (211904701)	343
19	Chasteaux (211904909)	597
19	Larche (211910708)	1 655
19	Lissac-sur-Couze (211911706)	740
19	Saint-Cernin-de-Larche (211919105)	618
19	Saint-Pantaléon-de-Larche (211922901)	4 745

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- élimination et valorisation (collecte et traitement)</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,(collecte et traitement)</i>
- Autres actions environnementales <i>- aménagement et entretien des berges et des cours d'eau - implantation d'ouvrages destinés à prévenir les risques d'inondation des terrains et habitations situés le long des cours d'eau</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>- actions en faveur des personnes âgées: * la communauté de communes intervient dans toutes actions tendant à l'amélioration du cadre de vie et du bien être des personnes âgées, ainsi que sur toutes actions en matière de gérontologie, Elle est également compétente pour créer, aménager et gérer les foyers-logements de personnes âgées comprenant au moins 6 lits et de toutes autres structures.</i>
- Action sociale <i>- actions en faveur de la jeunesse: * insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans, à l'exclusion des actions menées dans le cadre des centres communaux d'actions sociale des communes membres</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles et artisanales ou touristiques à savoir : sont déclarés d'intérêt communautaire sont - l'extension, l'aménagement et l'entretien de zones existantes situées à *St Pantaléon de Larche: zone artisanale de Vermeil, zone artisanale de Galivee, zone artisanale de Laumeil *St Cernin de Larche: zone artisanale de Lescurade Ace titre la communauté de communes a en charge l'entreien des voireis suivantes *St Pantaléon de Larche: CR les Levades, route du grand Prad, rue Roger Larivière * St Cernin de Larche: CR de Lesccurade</i> <i>- la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de toutes nouvelles zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale , de service, ou commerciale</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- Elle est compétente en matière d'action de développement économique d'intérêt communautaire pour: - les espaces multi-ruraux: * la communauté de commune est compétente pour la réation d'"espace multi-ruraux". La création d'un "espace multi-rural" a pour objet d'implanter et de gérer ou faire gérer des commerces de première nécessité dans les communes dépourvues de commerce de proximité, - les ateliers relais: * la communauté est compétente pour les ateliers relais existants implantés à St Pantaléon de Larche et à St Cernin de Larche et pour la création d'ateliers relais situés dans les zones d'activité nouvelles ou existantes - les friches industrielles: *elle est compétente sur les friches industrielles situées dans les communes membres dans la perspective d'une requalification à caractère économique - dispositifs contractuels en faveur de l'artisanat, du commerce et des services * la communauté de communes est compétente en matière d'opérations de restructuration de l'artisanat et du commerc (ORAC) et de démarche collective territoriale (DCT) en faveur du commerce, de l'artisanat et des services interventions économiques intervention économiques directes directes ou indirectes par adhésion à des structures ayant vocation en matière d'acquisition et construction en vue de leur location, d'immeubles à usage industriel, artisanal, de bureaux, de servicces et leur vente dans le cadre de la gestion de son patrimoine

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

Elle est compétente pour la mise en place d'actions relatives à la petite enfance et à la jeunesse correspondant à une tranche d'âge comprise de 0 à 18 ans. A ce titre, elle est compétente en matière de "contrat de la petite enfance" et de "contrat de temps libre" ou tout autres dispositifs s'y substituant.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- La communauté de communes est compétente dans l'organisation de festivals intercommunaux de musique ou de chant choral

- Activités sportives

- développement et aménagement sportif de l'espace communautaire: * en matière d'équipements sportifs, la communauté de communes est compétente pour la piscine de Larche/Lafeuillade et pour le gymnase du collège de Larche * en matière d'actions et de manifestations sportives, elle est compétente pour le financement partiel ou total d'actions sportives nautiques (piscine, aviron) ainsi que pour l'organisation de manifestations sportives intercommunales. Elle pourra également apporter un soutien à l'association organisatrice du challenge Jeannot Lafon (tournoi de rugby flag) dont le rayonnement dépasse le cadre communal et assure la promotion du territoire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

La Communauté de communes est compétente en matière d'élaboration, approbation, suivi révision du "schéma de cohérence territoriale et du schéma de secteur tel que cela est prévu par les dispositions de la loi n° 2000/1208 du 13 décembre 2000 et détermine au titre de cette compétence, les conditions permettant d'assurer les objectifs généraux de la politique d'urbanisme sur le périmètre communautaire, (compétence transférée au syndicat mixte d'études du bassin de brive)

- Plans locaux d'urbanisme

droit de préemption urbain (DPU) la communauté dispose du droit de préemption urbain sur les zones AUx et Ux définies dans les plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales instaurés sur le territoire communautaire

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Sont d'intérêt communautaire les ZAC qui accueillent exclusivement des activités économiques,

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

démarche territoriale: - approbation et mise en oeuvre de la charte du pays de Brive - signature et évaluation du contrat de pays ou de tous autres dispositifs contractuels relatifs aux politiques territoriales

Développement touristique

- Tourisme

développement touristique: la communauté de communes est compétente dans les domaines suivants: *espaces touristiques . création, aménagement,entretien et gestion d'espaces touristiques contribuant à la promotion touristique du territoire et constituant pour la population locales un lieu de visite de découverte ("voie verte","parcours nature-gravières/ZNIEFF ou tous autres espaces naturels) *activités touristiques . création, fonctionnement et gestion des activités touristiques représentant un coût en investissement ou en fonctionnement supérieur à 3000 € HT *patrimoine communautaire . elle est compétente pour la mise en valeur du patrimoine immobilier, historique, du patrimoine bâti architectural, du patrimoine naturel et des sites archéologiques (pose de mobilier touristique et de signalétiques, édition de documents de promotion, illumination) * promotion touristique . compétente en matière d'accueil, d'information des touristes et de promotion touristique du territoire communautaire A cet effet, la communauté pourra soit créer un office de tourisme intercommunal soit apporter son soutien à un office du tourisme constitué sous forme associative La communauté de commune pourra apporter un soutien aux opérations de promotion des produits du terroir (marchés de pays)

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- élaboration du plan local de l'habitat,

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- politique du logement social et action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

OPAH

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Approbation et mise en oeuvre de la charte du Pays de Brive, - Signature et évaluation du contrat de pays à venir,

- Gestion d'un centre de secours

- La communauté participe aux investissements et au fonctionnement du service incendie et secours. par ailleurs, elle est compétente pour: * le centre de secours du pays de Brive * l'élaboration d'un schéma communautaire de défense incendie * l'implantation d'hydrants (bornes et réserves) dans le respect des prescriptions des maires des communes membres agissant au titre de leur pouvoirs de police générale (art L 2212-2 alinéa 5° du CGCT) le petit matériel de défense incendie reste de compétence des communes.

- NTIC (Internet, câble...)

compétente pour : - le point multimédia situé sur la commune de Saint-Pantaléon de Larche, - les ateliers informatiques existants et futurs

- Autres

- la communauté de communes est autorisée à conclure des conventions avec les autorités organisatrices compétentes en matière de transport public régulier et à la demande en vue de participer à l'organisation de transport collectif des habitants du territoire communautaire

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Syndicat intercommunal mixte et à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) (251928776)	SM fermé	21 493
19	Syndicat mixte d'aménagement du Causse Corrèzien (241907708)	SM fermé	51 865
19	Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive (251900197)	SM fermé	2 088
19	Syndicat Intercommunal mixte du collège de Larche (251910709)	SM fermé	5 721
19	Syndicat Mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	19 255
19	Syndicat Mixte de Développement Economique du "Pays de BRIVE" SYMA A 20 (251900155)	SM ouvert	105 698

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)